



**Maître d'ouvrage :**  
Communauté de Communes du Pays Vernois  
7, Route de Périgueux  
24 380 VERGT

**Travaux d'Investissement de Voirie 2010**

Consultation du 16/06/2010

## ENGAGEMENT DE GARANTIE COMPLEMENTAIRE

Afin de déterminer l'offre dite « la mieux disante », une garantie complémentaire est prévue au présent marché. Cette garantie concerne les revêtements de chaussée définitif en pleine largeur (les revêtements concernant les poutres de rives sont exclues) et donne à l'entreprise l'obligation de réparer toutes les dégradations ou usures ponctuelles ou générales constatées pendant la durée de garantie.

Ces dégradations peuvent être la rugosité du revêtement due au décrochement de la couche de finition, à l'apparition de « nids de poules » ou à une usure trop rapide de celui-ci.

Cette garantie exclue :

- Toute dégradation de surface liée à un affaissement du support (structure de chaussée)
- Toute dégradation constatée par « faiçage »
- Toute dégradation liée à une utilisation intempestive de la chaussée (matériel à chenilles, stabilisateurs, accidents, ect...)

Détail du délai de garantie à compléter par l'entreprise :

Cocher la case correspondante	Durée contractuelle de la garantie
	Garantie 1 an
	Garantie 2 ans
	Garantie 3 ans
	Garantie 4 ans
	Garantie 5 ans
	Garantie 6 ans
	Garantie 7 ans
	Garantie 8 ans

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(cachet et signature de l'entreprise)